



AVENIR CYCLISTE LANESTER 56

CHARTRE DU LICENCIÉ

Pour pratiquer le cyclisme dans un bon esprit, les membres du club (toutes catégories confondues) se doivent de respecter cette charte. En cas de non respect de celle-ci, des sanctions pourront être prises (cf article 11 du règlement intérieur) par les membres du Comité Directeur.

Je m'engage à :

- > Porter obligatoirement un casque homologué à l'entraînement et en compétition
- > Me conformer à la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme
- > Me conformer au règlement intérieur du club
- > Participer à la vie du club
- > Respecter les dirigeants, les encadrants et les bénévoles car, sans eux, le club n'existerait pas
- > Respecter le code de la route à l'entraînement et en compétition
- > Préserver la nature lors de mes entraînements et mes courses
- > Défendre mes chances en respectant l'éthique du sport
- > Suivre les directives des arbitres et ne pas discuter leurs décisions
- > Porter haut les couleurs du club, avoir l'esprit d'équipe sans oublier que le cyclisme reste avant tout un loisir

Je m'interdis :

- > D'avoir un comportement dangereux envers les autres coureurs
- > D'être irrespectueux avec les bénévoles, les arbitres, et les autres coureurs et d'avoir des gestes déplacés
- > D'avoir recours à des produits et procédés illicites en vue d'améliorer mes performances

Charte validée par le Comité Directeur du 07 décembre 2018